



Extrait de délibération

Identifiant
2022-01-003

Comité syndical 31 janvier 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt et Un le vingt-deux novembre à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu inhabituel de ses séances en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M Claude BEAUCHAMP a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 25 janvier 2022
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 14 titulaires, 4 suppléants
Absents, excusés : 14 titulaires, 27 suppléants
Votants : 17

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvadais-Val du Thouet	CHABAUTY Gérard, FOUILLET Olivier	BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique,		
Parthenay-Gâtine	BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude,	AYRAULT Bérengère, BERGEON Patrice, CUBAUD Olivier, GILBERT Véronique, PARNAUDEAU Guillaume	BEAUCHAMP Claude, SICAUD Mickaël	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, SAUZE Magalie	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BIRE Ludovic, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre, TAVERNEAU Daniëlle	AUDEBERT Claude	DUMOULIN Guillaume (visio)

Les orientations budgétaires

Comme chaque début d'année nous avons à débattre des orientations budgétaires du Pays de Gâtine pour l'année 2022. Le budget du Pays s'adapte année après année aux nouvelles politiques européenne, nationale, régionale et départementale. Cette année 2022 va être marquée par la préparation de la nouvelle contractualisation avec la Région ainsi que par la programmation des derniers dossiers pour le programme Leader. Ce sera également une année importante pour le projet de PNR. C'est pourquoi nous souhaitons vous rappeler dans un premier temps quelques éléments de la structuration actuelle du budget.

1 - Une structure budgétaire qui s'adapte aux nouveaux dispositifs contractuels et au projet de PNR

La structure du budget du Pays s'adapte chaque année pour répondre aux exigences des contractualisations régionales, nationales et européennes. Les nouvelles contractualisations n'impliquent plus de gestion directe de crédits, elles reposent exclusivement sur le pilotage et l'ingénierie mise à disposition des porteurs de projets. Seul le programme FISAC nous impose de maintenir jusqu'à son terme un budget annexe « Economie ». Ce budget annexe permet une meilleure lisibilité des fonds gérés directement par le Pays pour ce programme. Concernant le projet de « Parc naturel régional » et les nombreuses études qui s'y rapportent, cela n'impose pas de modification structurelle. L'ensemble des dépenses et crédits qui s'y rattachent s'inscrivent dans le budget principal du Pays. Un traitement analytique des dépenses et recettes, comme pour les autres dossiers, permet de piloter l'exécution budgétaire.

A - Les programmes actuels s'appuient sur une ingénierie spécifique

Le programme LEADER

C'est la 4^{ème} génération de LEADER. Le Pays est retenu sans discontinuité depuis 1996. La programmation actuelle était dotée initialement de **1 614 745 €** de fonds FEADER pour soutenir des projets sur le territoire. **100%** de l'enveloppe initiale a été fléchée sur des projets et **64%** des crédits attribués ont été payés au 31 décembre 2021. Une enveloppe complémentaire de transition de **300 000€** a été accordée au Pays de Gâtine en fin d'année 2021 car les objectifs de consommation (instruction et paiements) ont été largement dépassés.

2022 est une année charnière pour LEADER car le programme doit être renouvelé. Il faudra cumuler le pilotage du programme actuel avec la préparation du prochain. Pour assurer cette charge de travail, le Pays va mobiliser son équipe habituelle (animateur et gestionnaire) pour 1,8 ETP ainsi que le renfort des chargés de mission thématiques pour contribuer à l'élaboration du **LEADER 2023-2027**.

En effet, la programmation européenne 2021-2027, comprend plusieurs principes :

- Un cadre unique mais une approche multi-fonds. Cela signifie de développer une stratégie globale regroupant le programme **Leader 2023-2027** et **l'Objectif Stratégique 5 du programme FEDER-FSE+ 2021-2027**.
- Un périmètre axé sur celui de la contractualisation régionale qui correspond à l'échelle du territoire du Pays de Gâtine

La candidature doit s'effectuer en plusieurs étapes d'ici juin 2022. Les enveloppes financières attendues sont de :

- **1 100 000 €** pour **LEADER**
- **1 600 000 €** pour le **FEDER OS5**.

Le contrat régional de dynamisation et de cohésion

Depuis 2018, le contrat de dynamisation et de cohésion permet de soutenir des projets portés par les collectivités ou acteurs associatifs du territoire.

Cette génération de contrat n'implique aucun engagement financier ferme de la part de la région puisqu'il n'y a pas de crédits spécifiques qui sont affectés au contrat de la Gâtine. Il s'agit d'un cadre contractuel qui permet de valider des projets du territoire en accord avec les compétences régionales et les enjeux locaux. Même si des crédits sont pré-identifiés par la région, chaque projet doit individuellement être instruit par les services régionaux et validé en commission permanente pour être financé.

La Région a confié au Pays la mission de pilotage du contrat pour **0.5 ETP**.

Dans le cadre de ce contrat et au regard des enjeux du territoire et des projets finançables, la région cofinancera l'ingénierie des thématiques suivantes :

- Développement d'un maillage de maisons de santé : **0.5 ETP** (maximum 12 500 €)
- Animation du programme LEADER : **1 ETP** (maximum 10 000 €)

Le contrat de relance et de transition écologique

Créé en fin d'année 2020 pour donner une suite au contrat de ruralité, ce contrat a été élaboré en 2021 en partenariats avec les communautés de communes. Ce contrat doit permettre d'accompagner les collectivités dans leurs investissements sur la durée du mandat avec pour ligne directrice **l'attractivité du territoire**, tout en tenant compte dans chaque projet la **transition énergétique et écologique**.

Le pilotage de ce contrat est assuré par le Pays en relation avec les services de la sous-préfecture de Parthenay. Les crédits mobilisés seront affectés uniquement aux investissements des communes ou communautés de communes. Il n'y aura pas de cofinancements de l'Etat pour le pilotage du contrat.

L'opération collective FISAC

Le Pays de Gâtine anime une opération collective FISAC depuis 2016. Ce dispositif permet d'attribuer des subventions aux petites entreprises au regard des objectifs suivants :

- Moderniser les entreprises de proximité existantes
- Améliorer le cadre dans lequel s'exercent ces activités
- Développer une offre de services innovants mieux adaptée aux besoins des consommateurs
- Développer le professionnalisme et l'innovation
- Améliorer l'offre commerciale

Le dispositif FISAC a permis d'attribuer 29 190 € à 8 entreprises en 2021. C'est un dispositif qui ne sera malheureusement pas renouvelé. Du fait que l'enveloppe attribuée au Pays de Gâtine n'est pas épuisée, nous allons solliciter une nouvelle prolongation.

B - Le projet de Parc naturel régional.

Depuis l'obtention de l'avis d'opportunité en octobre 2019, ce projet a pris une place importante dans la structuration budgétaire et va prendre de l'ampleur année après année.

Une nouvelle étape démarre en 2022 avec la fin de l'étape diagnostic et le début de l'écriture de la charte du PNR. L'objectif pour cette année est de lancer la concertation et l'écriture de la charte.

Ce projet mobilise de nombreuses dépenses d'honoraires dans le cadre des différentes études qui s'y rapportent mais tout ce travail génère en contre partie des partenariats financiers pluriannuels avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Deux-Sèvres ainsi qu'avec l'Etat au travers de différents appels à projets.

C - L'ingénierie du Pays de Gâtine en 2021

Les nouvelles contractualisations, dispositifs ou projets démontrent le rôle prépondérant de l'ingénierie territoriale. Cependant, ces contractualisations fonctionnent avec deux approches différentes : soit l'ingénierie est prise en compte pour la durée du projet et/ou du programme, soit elle n'est pas du tout prise en compte.

Ces deux situations mettent en avant **la fragilité de la pérennité** de l'ingénierie territoriale malgré la complexité croissante pour monter les dossiers de subvention. Pour bien accompagner un projet, il est nécessaire d'avoir une expérience sur l'environnement technico-financier et l'ingénierie est la **valeur ajoutée** d'une structure comme le Pays. Elle existe sur ce territoire depuis plus de 40 ans et fonctionne grâce à une solidarité territoriale. La mutualisation au sein du Pays entre les trois intercommunalités permet de maintenir cette ingénierie indispensable et complémentaire à celle des communautés de communes.

Pour synthétiser, l'ingénierie ça sert à :

- **Anticiper et organiser** par la définition de grandes orientations et stratégies pour le territoire en lien avec les projets des intercommunalités. Le SCoT, le projet de Parc naturel régional, le Plan Climat et le Contrat local de santé en sont des exemples,
- **Aider**, par le conseil et l'assistance auprès des porteurs de projets, les communautés de communes, communes, associations et particuliers. Les chargés de mission interviennent depuis la définition du projet jusqu'à sa concrétisation en passant par des phases d'appui à la réflexion du projet, d'appui au recrutement de bureau d'étude ou d'équipe d'architecte dans le cadre des marchés publics.
- **Soutenir et accompagner** ces mêmes porteurs de projets par l'apport de financements obtenus dans le cadre des contractualisations du Pays ainsi qu'auprès d'autres dispositifs européens, nationaux, régionaux ou départementaux.

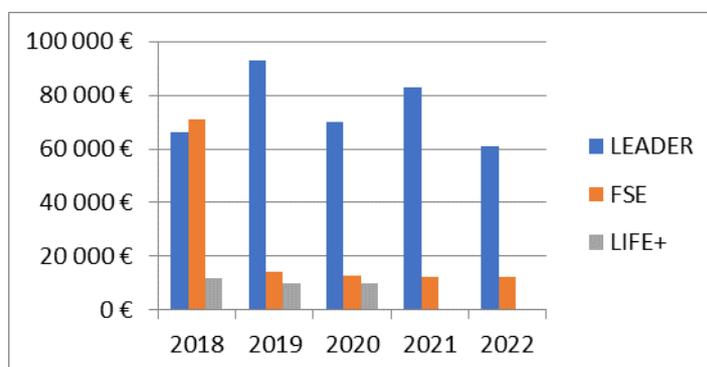
2 - Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2022

A / Les recettes :

1- Les partenaires financiers :

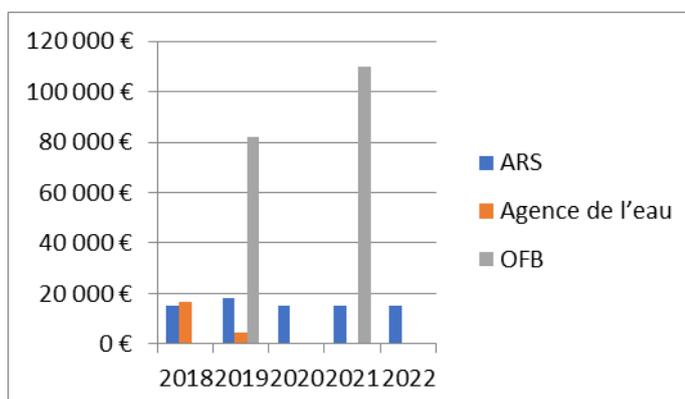
- **L'Europe** dans le cadre de différents programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements pour l'animation et le fonctionnement des dispositifs. C'est le cas historiquement du programme LEADER, cela l'est moins pour le PLIE avec le FSE depuis le transfert à la MDE depuis 2019. Mais ce transfert n'a pas d'impact sur les comptes du Pays puisque dans le cadre de la mise à disposition de Josélita Javaloyes, la Maison de l'emploi rembourse au Pays le temps de mise à disposition et elle recevra en retour les crédits FSE correspondants. Le Crédits LEADER sont en diminution cette année puisqu'en 2021 étaient ajoutées en plus de l'animation du programme les dépenses liées au projet de coopération sur la revitalisation des centres bourgs.

	2018	2019	2020	2021	2022
LEADER	66 150 €	93 000 €	70 000 €	82 800 €	61 000 €
FSE	71 000 €	14 000 €	13 000 €	12 200 €	12 200 €
LIFE+	12 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	0 €
Total	149 150 €	117 000 €	93 000 €	95 000 €	73 200 €



- **L'État** dans le cadre de deux programmes, nous permet de mobiliser des cofinancements. L'Agence Régionale de Santé pour le pilotage du Contrat Local de Santé ainsi que l'Office Français de la Biodiversité pour l'AMI Atlas de la biodiversité. Seuls les crédits de l'ARS seront perçus en 2022. Les études biodiversités vont se poursuivre en 2022 mais la demande de solde se fera que début 2023.

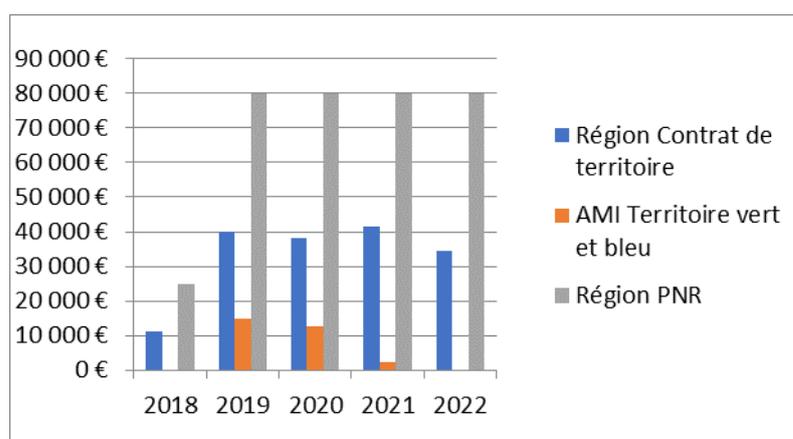
	2018	2019	2020	2021	2022
ARS	15 000 €	18 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Agence de l'eau	16 441 €	4 690 €	0 €	0 €	0 €
OFB		82 000 €		110 000 €	0 €
Total	31 441 €	104 690 €	15 000 €	125 000 €	15 000 €



- **Le Conseil Régional** avec le Contrat Régional de Dynamisation et de cohésion qui cofinance l'ingénierie territoriale du Pays.

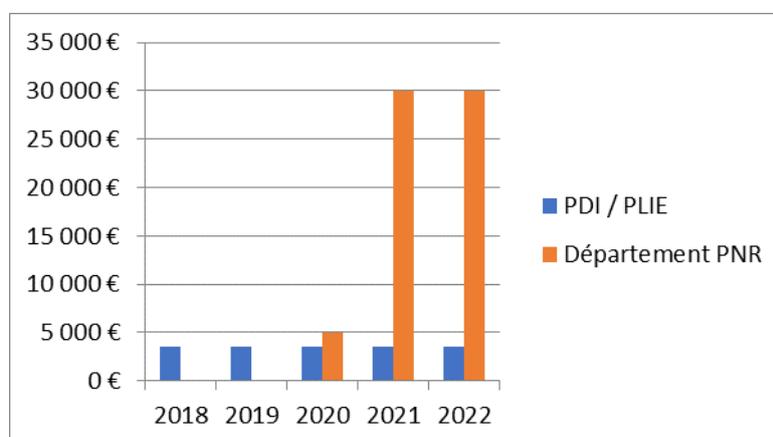
La Région est également le partenaire principal du Pays pour le projet de PNR. La région s'est engagée à accompagner le Pays dans le cadre d'une convention pluriannuelle et d'un financement de 80 000€ par an pour la phase d'écriture de la charte.

	2018	2019	2020	2021	2022
Région Contrat de territoire	11 346 €	40 000 €	38 000 €	41 500 €	34 500 €
AMI Territoire vert et bleu		15 000 €	12 600 €	2 400 €	0 €
Région PNR	25 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Total	36 346 €	135 000 €	130 600 €	123 900 €	114 500 €



- **Le Département** dans le cadre du PLIE, apporte un cofinancement sur la mission « Référent de parcours emploi » au titre du Programme Départemental d'Insertion. Cette recette est stable : 3 600 €. Le département s'est engagé en 2020 pour accompagner le Pays dans son projet de PNR. Il cofinance dans ce cadre le poste de chargé de mission « Bocage, paysage et patrimoine naturel » pour 2 ans.

	2018	2019	2020	2021	2022
PDI / PLIE	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Département PNR	0 €	0 €	5 000 €	30 000 €	30 000 €
Total	3 600 €	3 600 €	8 600 €	33 600 €	33 600 €



2 – Les autres participations :

Elles proviennent des locations de bureaux, de la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit des locaux de la Banque Alimentaire et de personnel mis à disposition.

Les locations de bureaux : 39 500 €

La production photovoltaïque : 7 000 €

Les remboursements liés à des personnels mis à disposition ou en détachement : 31 000 €

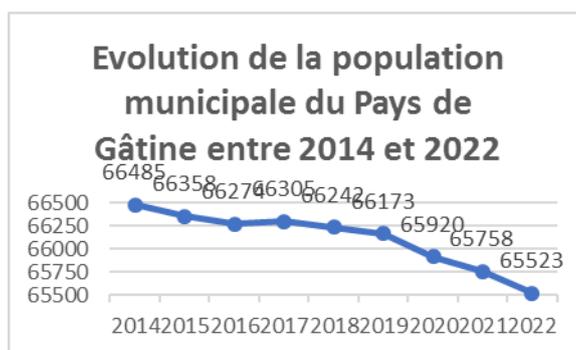
3 – Les cotisations des collectivités membres du PETR du Pays Gâtine :

Les cotisations constituent l'essentiel des recettes propres du Pays. Elles sont de deux types :

- **La cotisation « Statutaire »**
Elle est calculée en fonction de la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- **Les cotisations spécifiques**
Ces cotisations permettent de financer une mission ou un dispositif spécifique.

La cotisation « Statutaire »

La cotisation statutaire est calculée sur la base d'un montant par habitant au regard de la population légale de l'année en cours. La population légale au 1^{er} janvier 2022 du Pays a continué de diminuer et s'établie à 65 758 habitants.



En 2021 le montant était de 4,70 € par habitant.

Cette cotisation à 4,70 € pour 2021 représentait un total de 309 062 €, elle assure le socle de financement du Pays même si elle n'en représente que 1/3 des recettes.

Le montant de la cotisation est stable depuis 2014 à hauteur de 4,70€ par habitant. Les restructurations internes au Pays ont permis de maintenir depuis chaque année ce montant. Cependant de nombreuses charges ont augmenté et il est nécessaire de faire évoluer ce montant par habitant pour garantir l'équilibre financier de la structure.

Il est proposé pour l'année 2022 d'augmenter le montant par habitant de cette cotisation pour le passer de 4,7 € à 4,9 €. Cette augmentation porterait la cotisation statutaire à 321 062 € (+ 12 000 € par rapport à 2021) et permettrait de gommer l'érosion de la population depuis 2014 et de faire face à l'augmentation des charges structurelles.

	Cotisation 2021	Cotisation 2022	Evolution 2021/2022
€/habitant	4,70	4,90	
CCAVT	32 415,90	33 692,40	1 276,50
CCPG	175 690,70	181 873,30	6 182,60
CCVA	100 956,00	105 497,00	4 541,00
Total	309 062,60	321 062,70	12 000,10

Les cotisations spécifiques

Elles seront de deux types pour cette année.

La cotisation « **tourisme** » qui va permettre de financer la mission et le poste de chargé de développement tourisme. Elle est prévue à un montant de 0,80 € par habitant (identique à 2021), ce qui représente un total de cotisation, au regard de la population légale, de 52 418 €.

La cotisation « **économie** » qui permet de financer la part du Pays (50 %) dans le dispositif FISAC, pour soutenir les projets d'investissement des petites entreprises commerciales et artisanales du territoire.

Il est proposé pour 2022, de maintenir la cotisation à **0,35 €** par habitant pour financer la part Pays afin de soutenir les projets des entreprises.

B / Les dépenses

Le Budget principal reste stable par rapport aux dernières années. Les dépenses 2022 seront affectées en grande majorité à l'**ingénierie** dans le cadre :

- du pilotage des dispositifs contractuels et des missions d'accompagnement des communes, des communautés de communes et de porteurs de projets,
- de mutualisation avec les intercommunalités sur des thématiques spécifiques (PCAET, Tourisme)
- du projet de Parc naturel régional

70 % des dépenses de l'exercice 2022 seront concentrées sur deux grands postes budgétaires :

- l'ingénierie avec les dépenses de personnels
- les honoraires liés aux études.

1- Les dépenses de personnels.

Elles représentent 51 % des dépenses de fonctionnement du budget principal. Cela demeure le poste de dépenses le plus important car il reflète le cœur des missions du Pays.

L'effectif du Pays au 1^{er} janvier 2022 est composé de 11 agents pour (10,6 ETP) dont 8 chargés de mission, 1 directeur chargé également d'une mission thématique, 2 agents administratifs.

Il est prévu d'intégrer un chargé de mission contractuel en cours d'année pour piloter l'action de préfiguration sur la charte forestière pour une durée de 2 ans. Ce dernier recrutement portera à 12 le nombre d'agents pour 11,6 ETP.

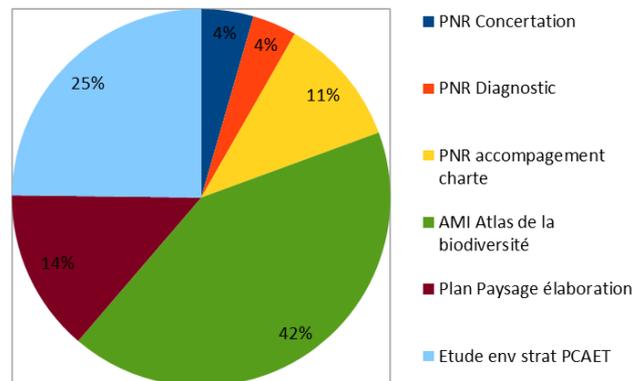
Evolution de la masse salariale depuis 2015 :

Nb. ETP	Exercices	Masse salariale	Variation N-1	Variation N/2015
13	2015	464 845		
12	2016	432 510	-6,96%	-6,96%
12	2017	437 381	1,13%	-5,91%
11,5	2018	458 150	4,75%	-1,44%
11,5	2019	441 300	-3,68%	-5,07%
11,5	2020	446 000	1,07%	-4,05%
12	2021	499 550	12,01%	7,47%
11,6	2022	494 950	-0,92%	6,48%

2- Les honoraires :

Ils représenteront cette année encore un poste de dépenses important en fonctionnement, 19% du budget. (190 000€). Ces dépenses correspondent aux études ou prestations extérieures.

Plusieurs dépenses sont rattachées au projet de PNR. Nous distinguons pour une raison analytique les dépenses liées aux AMI TVB, Atlas de la biodiversité communale et le plan de paysage mais l'ensemble de ces dépenses contribuent au projet de PNR tout comme les dépenses du PCAET. Ces études sont également des ressources pour les PLUI des intercommunalités.



3- Les Charges financières et la trésorerie :

Elles sont liées à la gestion de la trésorerie du Pays et du décalage entre les paiements et la réception des financements. La trésorerie du Pays reste comme par les années passées un point difficile. Pour cela, le Pays dispose d'une ligne de trésorerie affectée au budget principal ainsi qu'un emprunt de trésorerie sur 24 mois souscrit en Mars 2020 d'un montant de 150 000€. Ces deux lignes permettent de faire l'avance de trésorerie pour les contrats Région et Leader ainsi que pour les études.

Les retards des paiements des programmes européens dont le LEADER impactent également très fortement la trésorerie du Pays.

3 - Les orientations pour le Budget d'investissement et l'endettement

Le Pays n'ayant pas vocation à être maître d'ouvrage d'opérations d'investissements importantes, l'essentiel des montants prévisionnels pour le budget 2022 correspondent à des prévisions de dépenses pour remplacer du mobilier ou du matériel informatique.

En ce qui concerne l'endettement du Pays, il est nul puisqu'il ne reste plus qu'une dernière échéance de 2 386€ de l'emprunt réalisé pour l'acquisition du bâtiment.

Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD